

---

# AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

- **2024-342 RÈGLEMENT ENCADRANT L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD**

---

**PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro 2024-342 règlement encadrant l'exercice d'un droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : Municipalité/ Administration/ Règlementation municipale (<https://www.saintedouard.ca/municipalite/administration/reglementation-municipale>).

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.



Édith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière